



Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport de divulgation

I. Entité déclarante

Le présent rapport de divulgation est soumis par ANDRITZ WESTERN PNEUMATICS LLC (anciennement connue sous le nom de WESTERN PNEUMATICS LLC et ci-après dénommée « WESTERN PNEUMATICS »).

II. À propos de ce rapport de divulgation

Le présent rapport de divulgation est soumis conformément à la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (projet de loi S-211) et aux directives émises par Sécurité publique Canada.

III. Introduction

WESTERN PNEUMATICS s'engage à faire preuve d'intégrité, de respect et de loyauté dans ses activités commerciales. Cet engagement comprend le traitement juste et équitable des employés, des partenaires commerciaux (et de ses employés), des membres de la communauté et de toutes les autres parties prenantes avec lesquelles nous faisons affaire. WESTERN PNEUMATICS ne tolère pas le travail forcé, le travail des enfants ou toute autre violation des droits de l'homme dans ses activités commerciales.

IV. Structure de l'entreprise, activités et chaînes d'approvisionnement

WESTERN PNEUMATICS conçoit, fabrique et installe des systèmes pneumatiques et des équipements connexes pour la manutention du bois dans l'industrie des produits du bois. L'entreprise se consacre à offrir des systèmes de captation et de transport de la poussière de calibre mondial, contribuant à assainir l'atmosphère, une usine à la fois. Elle propose des systèmes clés en main couvrant toutes les étapes de la production, incluant la conception, la fabrication, l'installation et le soutien après-vente. Dans le cadre de ses activités commerciales, WESTERN PNEUMATICS vend des biens au Canada et à l'international.

WESTERN PNEUMATICS est constituée en société dans l'État du Delaware et son siège social est situé à Eugene, en Oregon. Elle possède également une installation à Ruston, en Louisiane. WESTERN PNEUMATICS emploie environ 205 personnes.

WESTERN PNEUMATICS dispose d'une chaîne d'approvisionnement mondiale qui comprend :

- Fournisseurs de matériaux directs (p. ex. : composants d'automatisation, boîtiers de roulement, câbles et fils, pièces moulées, pompes, vannes, accouplements, éléments de fixation, pièces forgées, technologies de filtration, tuyaux, joints, plaques, produits en acier, etc.), matériaux de fabrication et matériaux d'emballage. Ces matériaux sont approvisionnés auprès d'entités affiliées ainsi que de fournisseurs et vendeurs tiers non affiliés situés partout dans le monde, notamment aux États-Unis, au Canada, en Chine et au Mexique.
- Fournisseurs de biens et de services indirects, y compris les services professionnels, les installations, les fournitures de bureau et les services de vente et de marketing.
- Clients principalement situés aux États-Unis et au Canada, ainsi que certains au Mexique, en



Amérique du Sud, en Europe, en Asie et en Australie.

V. Politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants

Le *Code de conduite éthique* de WESTERN PNEUMATICS exige de tout le personnel qu'il adhère aux plus hauts niveaux d'éthique et d'intégrité dans toutes ses activités professionnelles. Cela inclut le respect des lois et des normes juridiques applicables, ainsi que la responsabilité de maintenir un environnement de travail sûr, sain et respectueux. L'un des principes fondamentaux du *Code de conduite et d'éthique* est que les membres du personnel se traitent mutuellement avec respect, dignité et équité et qu'ils protègent les droits de l'homme dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes. Les employés reçoivent une copie du *Code de conduite* lors de leur intégration au sein de l'entreprise et doivent se conformer aux normes de conduite qui y sont énoncées.

L'engagement de l'entreprise envers l'éthique et l'intégrité se reflète également dans ses efforts raisonnables pour promouvoir l'adoption de pratiques commerciales éthiques par ses fournisseurs et vendeurs tiers.

VI. Processus de diligence raisonnable concernant le travail forcé et le travail des enfants

Les vendeurs et les fournisseurs font l'objet d'un processus de présélection et d'intégration. Ce processus comprend l'élaboration et l'évaluation d'un formulaire d'évaluation pour nouveaux fournisseurs. Dans certains cas, le vendeur ou le fournisseur fera également l'objet d'un audit sur place. Les résultats de l'évaluation des vendeurs et des fournisseurs détermineront si le partenaire commercial potentiel peut être engagé et/ou si des contrôles supplémentaires sont nécessaires pour atténuer les risques.

VII. Risque de travail forcé et de travail des enfants

WESTERN PNEUMATICS évalue le risque global associé à ses vendeurs et fournisseurs au cas par cas, en fonction des renseignements recueillis dans le cadre du processus d'évaluation des nouveaux fournisseurs et, le cas échéant, de l'audit sur place du vendeur ou du fournisseur. De plus, WESTERN PNEUMATICS tient compte de l'historique de ses relations, des recommandations provenant de pairs de l'industrie ainsi que de la réputation générale dans le secteur afin d'évaluer les risques pertinents liés à ses fournisseurs et vendeurs potentiels et actuels.

VIII. Remédiation

WESTERN PNEUMATICS n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités commerciales ou ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, WESTERN PNEUMATICS n'a pas eu à mettre en œuvre de mesures correctives liées au travail forcé ou au travail des enfants.

IX. Approbation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de **WESTERN PNEUMATICS LLC** conformément à l'article 11(4)(a) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« Loi »).

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la



Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus. Date : 13 mai 2025

Signature : Phillip Kennedy

Phillip B. Kennedy, Secrétaire